Ma déclaration d'impôts Française

Mode d'emploi

Déclaration 2012 - Revenu 2011







Chères Adhérentes, Chers Adhérents,

Travailleurs frontaliers,

Nous voici au mois de mai 2012 ,et il va falloir de nouveau remplir ses obligations fiscales et s'attacher à déclarer ses revenus de l'année 2011 , même si cette démarche nous paraît pour bon nombre, comme fastidieuse et ennuyeuse.

Afin de permettre aux travailleurs frontaliers français de remplir aux mieux cette déclaration, la section des frontaliers français de l'OGB-L d'Audun Le Tiche, en coopération avec la direction des services fiscaux de la Moselle, a élaboré ce mini-dossier : **« ma déclaration d'impôts – mode d'emploi »**

Ces informations pratiques doivent vous aider à la rédaction de votre déclaration afin d'optimiser votre situation fiscale.

Nous vous invitons donc à parcourir attentivement ce mini-dossier avant de remplir votre déclaration ou de télé-déclarer et espérons qu'il vous facilitera la tâche, car compléter sa déclaration d'impôts reste malgré tout, complexe.

Cette coopération, **« OGB-L section des frontaliers français d'Audun Le Tiche – Direction des services fiscaux de la Moselle »** vous apportera, nous l'espérons, l'aide nécessaire dans toutes vos démarches inhérentes à vos obligations fiscales.

Bonne lecture.

Bien à vous,

Philippe MANENTI

Président de la section des frontaliers français

de l'OGB-L d'Audun Le Tiche



TRAVAILLEURS SALARIES AU LUXEMBOURG

L'ADMINISTRATION VOUS AIDE A REMPLIR VOS OBLIGATIONS FISCALES.

Vous êtes salarié au Luxembourg : vous devez joindre à votre déclaration de revenus papier (n° 2042 de couleur bleue) une déclaration des revenus encaissés à l'étranger (n° 2047 de couleur rose).

A l'aide du (ou des) certificat (s) annuel (s) de rémunération que vous a remis votre employeur au Luxembourg, il vous suffit de remplir le **paragraphe VII de la dernière page de la déclaration 2047** comme suit :

VII. REVENUS EXONÉRÉS PRIS EN COMPTE POUR LE CALCUL DU TAUX EFFECTIF

INDIQUEZ LE BÉNÉFICIAIRE DES REVENUS : - VOUS OU CONJOINT* OU PERSONNES À CHARGE 1	NOM DU PAYS OU DU TERRITOIRE OÙ CHAQUE REVENU A ÉTÉ RÉALISÉ 2	NATURE DU REVENU 3	MONTANT BRUT DU REVENU HORS COTISATIONS SOCIALES OBLIGATOIRES (EN EUROS) 4	NATURE ET MONTANT DE L'IMPÔT ÉVENTUELLEMENT ACQUITTÉ À L'ÉTRANGER (EN EUROS) 5	MONTANT DES CHARGES AFFÉRENTES AU REVENU (EN EUROS) (Y COMPRIS FRAIS RÉELS) 6
		TOTAL DE CHAQUE COLONNE	0	0	0
		TOTAL À REPORTER LIGNE 8 TI DE LA DÉCLARATION DE REVENUS [TOTAL COL. 4 – (TOTAL COL. 5 + TOTAL COL. 6)]	0		

Colonne 1 : indiquer le nom et prénom du bénéficiaire des revenus.

Colonne 2 : indiquer le nom du pays où est exercée l'activité (Luxembourg dans votre cas).

Colonne 3 : indiquer la nature des revenus (salaires ou pensions).

Colonne 6 : indiquer le montant de vos frais professionnels (soit une déduction forfaitaire de 10 % de la différence entre la colonne 4 et la colonne 5, soit le montant de vos frais réels).

Fac. Simile
Certificat de rémunération / de pension et de retenue d'impôt

A
B
C

Colonne 4 : A - B
Salaires – Cotisations sociales – Suppléments

Colonne 5 :
impôt payé au Luxembourg.

Le total de la colonne 4 diminué du total des colonnes 5 et 6 est à reporter ligne TI du **paragraphe 8 de votre déclaration de revenus n° 2042K**.

8 | DIVERS

Élus locaux *indemnités de fonction soumises à la retenue à la source*	BY	VOUS	CY	CONJOINT
Plus-values en report d'imposition non expiré connues. Si ce montant est inexact, corrigez case UT			UT	
Personnes domiciliées en France percevant des revenus à l'étranger *cf. déclaration n° 2047*				
– Revenus exonérés *(y compris salaires et primes des détachés à l'étranger)* non déclarés page 3, retenus pour le calcul du taux effectif			TI	
– Revenus étrangers soumis en France à l'impôt sur le revenu et imposables à la CRDS			TL	

Dans tous les cas et afin d'éviter toute erreur,
joignez à votre déclaration une copie du (ou des) certificats (s) annuel (s) de rémunération.

TRAVAILLEURS SALARIES AU LUXEMBOURG

L'ADMINISTRATION VOUS AIDE A REMPLIR VOS OBLIGATIONS FISCALES SI VOUS POUVEZ PRETENDRE A LA PPE.

Vous êtes salarié au Luxembourg et compte tenu du montant total de vos revenus, vous estimez pouvoir bénéficier de la prime pour l'emploi : vous devez joindre à votre déclaration de revenus principale (n° 2042 de couleur bleue) la déclaration complémentaire de revenus (n° 2042 C de couleur bleue également).

1) *Rappel succinct du mécanisme de la PPE.*
   Pour les revenus 2011 la prime pour l'emploi est attribuée à tous ceux dont les revenus du travail (salaires dans votre cas) sont compris entre 3 743 € et 17 451 €. Ce montant est porté à 26 572 € pour les couples monoactifs. En cas de travail partiel, les limites supérieures s'apprécient par rapport aux revenus annualisés. La prime est calculée par personne. Les membres du foyer fiscal ne doivent pas être passibles de l'impôt de solidarité sur la fortune. Elle est attribuée sous condition de ressources : le revenu fiscal de référence calculé ne doit pas excéder 32 498 € pour un couple marié ou pacsé et 16 251 € pour une personne non mariée. Ces montants peuvent être majorés en fonction des demi-parts supplémentaires.

2) *Les montants portés sur votre déclaration n° 2047 (couleur rose) doivent être reportés au paragraphe 1 (première page) de la déclaration complémentaire de revenus (n° 2042 C de couleur bleue) dans les conditions suivantes :*

Votre déclaration papier en trois étapes

1ère étape

Déclaration n° 2047

Vous avez déclaré vos salaires sur la déclaration 2047 de couleur rose.

VII REVENUS EXONÉRÉS PRIS EN COMPTE POUR LE CALCUL DU TAUX EFFECTIF

INDIQUEZ LE BÉNÉFICIAIRE DES REVENUS : VOUS, CONJOINT OU PERSONNES À CHARGE 1	NOM DU PAYS OU DU TERRITOIRE OÙ CHAQUE REVENU A ÉTÉ RÉALISÉ 2	NATURE DU REVENU 3	MONTANT BRUT DU REVENU HORS COTISATIONS SOCIALES OBLIGATOIRES (EN EUROS) 4	NATURE ET MONTANT DE L'IMPÔT ÉVENTUELLEMENT ACQUITTÉ À L'ÉTRANGER (EN EUROS) 5	MONTANT DES CHARGES AFFÉRENTES AU REVENU (EN EUROS) (Y COMPRIS FRAIS RÉELS) 6
			XXX		
			Col.4	0	0

2ème étape

Déclaration n° 2042 C

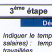
Vous indiquerez vos salaires imposables à l'étranger dans la case LZ (ou MZ pour le conjoint).

1 GAINS DE LEVÉE D'OPTIONS, SALAIRES EXONÉRÉS

	VOUS	CONJOINT
Salaires imposables à l'étranger, … retenus pour le calcul de la prime pour l'emploi	1LZ	1MZ



N'oubliez pas de remplir à la page 3 de votre déclaration principale 2042 le paragraphe spécialement réservé à la prime pour l'emploi et qui permet de préciser le nombre d'heures payées dans l'année.



3ème étape

Déclaration n° 2042K

Indiquer le temps de travail (pas de montant de salaires) : temps plein ou nombre d'heures travaillées.

POUR RECEVOIR LA PRIME POUR L'EMPLOI

Activité à temps plein exercée toute l'année 2009	1AX	1BX	1CX	1DX
Sinon, nombre d'heures payées dans l'année	1AV	1BV	1CV	1DV

Nos services

L'OGBL ...

... défend vos intérêts

- en négociant plus de 300 conventions collectives
- comme interlocuteur reconnu des autorités politiques et du patronat
- dans les institutions sociales (caisses de maladie et de pension, assurance accidents et invalidité, caisse des prestations familiales, ...)

... vous offre protection et des services particuliers

- l'assistance juridique gratuite en matière de droit social
- la protection juridique gratuite en matière de droit du travail et de bail à loyer après une période d'affiliation de 12 mois
- l'assistance en cas de grève et de lock-out
- les conseils gratuits pour l'établissement de la déclaration d'impôts
- l'affiliation à la caisse de décès OGBL
- l'octroi d'une allocation aux survivants, max 620.- €
- la possibilité d'affiliation à la Caisse Médico-Chirurgicale Mutualiste
- la possibilité d'une couverture-santé et prévoyance transfrontalière par le biais de la MGTL (seulement France)
- des conditions de faveur pour votre affiliation à la Luxembourg Air Rescue (L) et au Spirit of St Luc (B)
- l'allocation d'une bourse aux parents d'étudiants poursuivant des études supérieures
- une assurance-loisirs gratuite et des possibilités d'assurance à des conditions préférentielles auprès du groupe d'assurance P&V
- des conditions préférentielles pour un ensemble de prestations et de produits de la Dexia/Banque Internationale à Luxembourg
- des conditions de faveur pour votre épargne-logement auprès de «Wüstenrot»
- l'affiliation gratuite à la «Patientevertriedung» (association de défense des intérêts du patient)

... vous informe par

- la distribution gratuite de la revue mensuelle OGBL-Aktuell ainsi que d'autres documents
- des cours de formation gratuits (droit du travail et social, affaires syndicales) notamment via notre institut de formation IFES

http://ogblfrontaliers.free.fr

